

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 16 juin 2022**

**Objet : Avenant N°44 au contrat de concession – Mise en affermage de nouveaux ouvrages**

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le sept juin 2022, se réunit en session ordinaire, en salle des commissions n°1, au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 32 (dont 9 procurations) - 82 voix

Votants : 32 Pour soit 82 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP - PRESENTIEL  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP - VISIO  
Mr Jean-Paul BARRIERE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix – VISIO  
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO  
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO  
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO  
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO  
Mr Jean-Bernard DOGNON (suppléant de Mr Delautrette) - 1 voix - VISIO  
Mr Bruno FLEURY – (procuration donnée à Mr Bernardie) – 1 voix  
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO  
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO  
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Grass) – 2 voix  
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO  
Mr Fabien HABRIAS (suppléant de Mr P.Allard) – 1 voix – PRESENTIEL  
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix – PRESENTIEL  
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix – VISIO  
Mr Vincent LEONIE – (Procuration donnée à JM Bost) - 2 voix  
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO  
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO  
Mr Thierry MUZETTE – (procuration donnée à Mr Y.Le Gouffe) – 1 voix  
Mr Pierre PEYRAMAURE – (procuration donnée à Mme Rome) – 2 voix  
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr T.Cotiche) – 1 voix – VISIO  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO  
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO  
Mr Rémy VIROULAUD – (procuration donnée à Mr Carcat) – 2 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Vice-Président CC Portes Creuse Marche  
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud  
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive  
Conseiller communautaire CC Pays Dunois  
Conseiller comm CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Président CC Briance Combade  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Adjointe au Maire de Limoges  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Vice-Président de la CC POL  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Conseiller communautaire CC ELAN  
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges  
Vice-Président CC Noblat  
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière  
Délégué communautaire Syndicat de la Diège  
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest  
Présidente du Département de la Creuse  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin  
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) - 2 voix  
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (et sa suppléante) – 6 voix  
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) - 6 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix – 1<sup>er</sup> VP

Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Pays Lubersac Pompadour  
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président de la CC POL  
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président du Conseil Départemental Haute-Vienne  
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret  
Conseiller Départemental Creuse  
Président CC Pays Sostranien  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne  
Président CC Bénévent Grand Bourg  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Gartempe Saint Pardoux  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

Dans le cadre du contrat de concession signé avec Axione Limousin, au titre des obligations mises à la charge du Délégué et en référence aux avenants d'affermage qui ont déjà été signés, un nouvel avenant doit être contractualisé pour la mise en affermage de nouveaux biens réalisés par DORSAL.

Ces ouvrages appartiennent au Syndicat et sont constitutifs de nouveaux travaux non prévus au contrat de concession initial mais nécessaires et indispensables pour l'évolution de l'infrastructure de télécommunications haut-débit telle que réalisée et gérée par le Délégué.

L'objet de l'avenant N°44, dans la continuité des avenants déjà mis en place antérieurement, est de remettre au Délégué, Axione Limousin, ces ouvrages, qui juridiquement sont affermés, afin qu'il les gère conformément aux dispositions du contrat de concession.

A noter que ce sujet est présenté sous réserve de validation des actionnaires d'Axione Limousin. A défaut, une nouvelle version sera présentée lors d'un prochain comité syndical.

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **d'autoriser le Président à signer l'avenant N°44 au contrat de concession relatif à la mise en affermage de nouveaux ouvrages ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cet avenant.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le : 22 juin 2022**

